

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_17-DE

Reçu le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 27 - votants : 27 dont 0 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le samedi 21 mars 2026 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17/03/2026

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, BULTÉ, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, FAURY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, CHEMIN, DUPEYROUX, FREMINET, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrica LAINÉ

Délibération : 2026-03-17

Election de délégués au secteur intercommunal d'énergie de Grand Angoulême du Syndicat départemental d'électricité et de gaz de Charente (SDEG)

Rapporteur : Hélène GINGAST

Le Comité du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz de Charente (SDEG) a décidé la modification de ses statuts au cours de sa séance du 19 février 2008 afin de remplacer les syndicats intercommunaux d'électrification par des « secteurs intercommunaux d'énergie ».

Selon l'article 31 des statuts du SDEG 16, les délégués désignés par le Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal d'électrification siègent au sein de ces secteurs intercommunaux d'énergie qui se sont substitués en 2008 aux syndicats primaires d'électrification.

Le nombre de délégués dans ces « secteurs intercommunaux d'énergie » par Commune est de : 1 Titulaire, et 1 Suppléant.

Il est procédé au vote du titulaire et du suppléant simultanément.

Candidatures déposées :

Candidat titulaire : Mathieu LABROUSSE

Candidat suppléant : Didier CHEMIN

Résultat du vote :

1er TOUR :

Nombre de votants (bulletins dans l'urne) : 27

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_17-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

Blancs : 0

Nuls : 0

Suffrages EXPRIMÉS : 27

Majorité absolue (moitié des exprimés arrondie à l'entier) : 14

Voix obtenues par le candidat titulaire : 27

Voix obtenues par le candidat suppléant : 27

La majorité absolue des suffrages exprimés étant acquise, Mathieu LABROUSSE et Didier CHEMIN sont élus respectivement délégué titulaire et délégué suppléant.

Pour copie conforme
Le Maire,
Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 23 MARS 2026

Réception du 23 MARS 2026

Et l'affichage du 24 MARS 2026

Le Maire, Hélène GINGAST

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.